

Séance du 17 décembre 2009

Présidence de M. Etienne Rivier, président

Rapport sur rapport N° 33/2009 au postulat de M. Henri Chambaz « Sécurité des piétons à l'av. de Pra, grave lacune... »

Rapporteur : M. Vincent Matthys

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport N° 33/2009, du 17 septembre 2009, concernant la réponse au postulat de M. Henri Chambaz "Sécurité des piétons à l'av. de Pra, grave lacune..."

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver la réponse au postulat de M. Henri Chambaz "Sécurité des piétons à l'av. de Pra, grave lacune..." et de considérer le postulat comme classé.

Ainsi délibéré en séance du **17 décembre 2009**

Adopté à une très large majorité (2 abstentions).

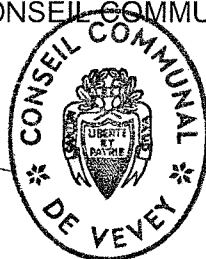
Pour extrait conforme le 21 décembre 2009.


l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

la Secrétaire


Etienne Rivier




Carole Dind